



Lou Crousen

Bulletin municipal de la commune de Cros

Avril 2017

Chères Crousennes, chers Crousens,

**Le mot
du Maire**

Le village est en chantier !

Après 8 mois de réflexion, de préparation et de recherche de financement, nous voici entrés depuis 5 mois dans la phase des travaux. Ils ont vu le jour un peu partout sur le territoire communal, et cela peut parfois provoquer quelques gênes. Mais la commune investit comme elle ne l'avait fait depuis longtemps et cela va continuer afin, d'une part de la doter des équipements qui ont trop longtemps été reportés et qui sont pourtant indispensables, et d'autre part pour faciliter la vie de tous les jours pour les habitants.

A Fieliech, à la mairie, au temple, au chemin de La Jasse, aux sanitaires publics, les travaux sont en cours ou quasiment terminés mais d'autres vont se faire tout au long de l'année comme le goudronnage du chemin communal du mas de La Font, la réfection du pont de Bancillon, la réfection de la DFCL de la Fage, la télésurveillance de toutes nos installations de traitement et de stockage d'eau potable, la réfection de la conduite qui alimente le réservoir de Bourguet et en fin d'année, compte tenu du délai nécessaire aux études, nous verrons le début des travaux de régénération du réseau de Bourguet dans ses zones fuyardes. Ces travaux se poursuivront au 1er semestre 2018 avec bien d'autres chantiers indispensables.

Le budget que le conseil municipal a voté est un budget résolument tourné vers l'avenir avec plus de 850 000 € d'investissements sur 2017 pour l'eau potable et la voirie entre autres.

La qualité des projets que nous avons présentés et leur justification nous ont permis d'obtenir des taux de subventions très conséquents. C'est pourquoi le conseil municipal pour la 2ème année consécutive a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

Vous trouverez dans les pages suivantes un détail des comptes de la commune pour l'année 2016 et le détail des choix budgétaires pour 2017.

Depuis quelques jours nous sommes entrés dans le marathon électoral, 2 fois pour l'élection présidentielle et 2 fois pour élire notre député. Le 23 avril une très forte participation au scrutin a prouvé une fois de plus le grand attachement des habitants à la démocratie et à son acte majeur qu'est le vote et je m'en réjouis. Puissent les autres scrutins confirmer cela, ce dont je ne doute pas.

C'est le printemps, la saison des spectacles commence, venez y nombreux, les manifestations à Cros ont la réputation d'être de grande qualité et ce sont d'agréables moments de convivialité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon printemps plein de soleil dans vos familles ainsi que dans le ciel, cela à Cros, une commune où il fait vraiment bon vivre.

Toujours à votre écoute

Christian Clavel

LES FINANCES A CROS : COMPTES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

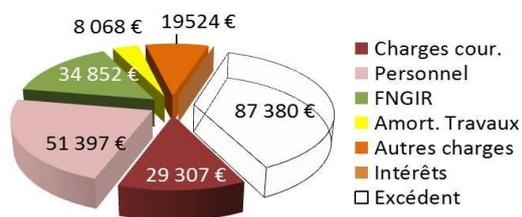
Vous avez assisté au vote du budget et à l'approbation des comptes de l'an passé où vous lirez le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars. C'est toujours quelque chose d'un peu compliqué pour des néophytes. Mais après une année pleine aux commandes nous maîtrisons mieux cette comptabilité. Ainsi nous allons pouvoir vous l'expliquer simplement au moyen de quelques graphiques.

Le **budget principal** : retrace l'activité comptable de la commune pour 2016 (Dépenses et Recettes) répartie en 2 sections Fonctionnement et Investissement.

Fonctionnement : une fois les dépenses payées, l'excédent des recettes de 87 380 € sera mis en réserve pour financer les investissements futurs.

Investissement : ce sont les dépenses de gros travaux qui améliorent la vie de la commune (aménagement, voirie, etc..) Elles sont financées par les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales et aussi par un transfert de la section fonctionnement. L'excédent 2016 de 19 962 € correspond aux travaux financés mais non terminés et donc non payés.

Fonctionnement Dépenses : 143 238 €



Fonctionnement Recettes : 230 618 €



Investissement Dépenses : 60 253 €

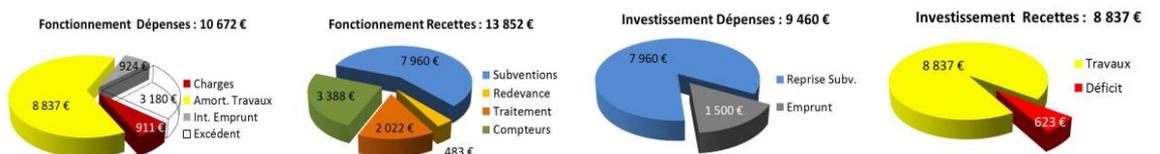


Investissement Recettes : 80 215 €



Deux budgets annexes : Assainissement et Adduction d'Eau Potable (A.E.P.) enregistrent les finances de ces 2 services municipaux.

Assainissement : Les redevances des usagers couvrent moins de la moitié des dépenses d'amortissement et d'intérêt d'emprunt, d'où un déficit de fonctionnement de ce service. A l'inverse, les recettes d'amortissement excèdent les dépenses de remboursement d'emprunt de cet investissement récent.

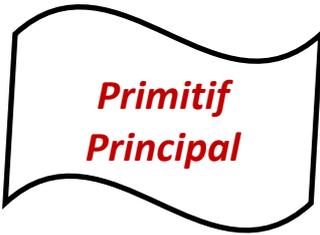


A.E.P. : Les recettes de fonctionnement excèdent les dépenses d'entretien et surtout en l'absence d'amortissement. A l'inverse, les excédents de fonctionnement auraient pu financer de nombreux travaux de rénovation du réseau de canalisations vétuste et fuyard.



CHOIX BUDGETAIRES

Les décisions budgétaires pour l'année 2017 votées lors du dernier conseil municipal sont conformes aux priorités d'investissements définies l'an dernier.



Primitif Principal

- Pour le Budget Principal :

Engager et terminer les travaux d'accessibilité aux bâtiments publics pour les Personnes à Mobilité Réduite à la mairie, au temple et à l'église de Cros et améliorer la sécurité sur la voirie communale devant la mairie. Ces travaux qui comprennent également l'amélioration des espaces devant la mairie et l'équipement de la scène représentent une dépense de 179 000 Euros dont 38 000 Euros de subventions diverses.

Mettre au gabarit DFCl la piste G66 du Pouget à Saint Roman, soit une dépense de 40 000 Euros encore subventionnée à 80% cette année.

Puis lancer le revêtement bi-couches du chemin communal du Pouget au Mas de Lafont pour un montant de 42 000 Euros dont 12 000 Euros de subventions demandées.

Suite à la prise en charge des travaux à hauteur de 90% au titre du plan patrimoine de la Communauté de communes, le pont «Bancillon» sera remis en état à l'identique pour un coût de 72 915 Euros. De plus l'inspection de nos ponts est budgétée pour 36 000 Euros.

Enfin, divers travaux d'amélioration des bureaux de la mairie, de la signalétique et de la sécurité de la voirie communale ainsi que la régularisation des échanges de terrains.

Au total les dépenses d'investissement prévues pour 2017 s'élèvent à 339 000 Euros.



Primitif A.E.P.

- Pour le Budget A.E.P. :

Il s'agit d'un chantier ambitieux, trop longtemps différé et qui n'aurait pas été possible sans l'obtention de très importantes subventions (80%) du département du Gard et de l'agence de l'eau. Les travaux budgétés pour cette année concernent la régénération du réseau historique du Bourguet pour 247 000 Euros, la mise en place d'un système de télésurveillance et télémessure de l'ensemble des installations du réseau pour 100 000 Euros et aussi l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour 8 000 Euros.

Suite à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique attendu depuis de nombreuses années, plusieurs travaux de mise en conformité et de protection des captages sont obligatoires et seront réalisés cette année pour un montant de 27 000 Euros. Concernant le forage d'Aigue Vive, avant de l'exploiter il convient d'acquérir le terrain et de réaliser les travaux d'équipement soit au total 87 000 Euros de dépenses.

De plus, il faut aussi effectuer les travaux de remise en état des dispositifs de traitement des réservoirs Boulegure et des Fourniels qui n'ont jamais fonctionné correctement et terminer l'installation du poste UV chez Mr Pibarot soit un montant estimé à 25 000 Euros.

Au total les dépenses d'investissement AEP prévues pour 2017 s'élèvent à 522 617 Euros.



Primitif Assainissement

Pour le Budget Assainissement :

Les installations étant récentes, les dépenses d'investissement cette année restent modestes et concernent principalement l'entretien de la station. Le total budgété pour 2017 se monte à 15 597 Euros

RAPPEL : INFORMATIONS SUR L'EMPLOI DU FEU

L'emploi du feu pour incinérer les déchets végétaux est soumis à des règles strictes en matière de lutte contre l'incendie et de protection de l'environnement.

Les végétaux issus de l'entretien des jardins d'agrément sont considérés comme des ordures ménagères et doivent être - soit déposés à la déchetterie - soit compostés sur place.

Les végétaux coupés issus des obligations légales de débroussaillage doivent être déposés à la déchetterie. Toutefois, du 1^{er} février au 14 juin inclus, le brûlage des déchets verts coupés est autorisé sur déclaration préalable à la mairie dans le respect rigoureux des consignes de sécurité figurant sur la déclaration d'incinération remise en mairie.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit aux particuliers et réservé, sous conditions, aux professions agricoles.



Cette section vous informe des divertissements à venir sur la commune



CONNAISSEZ-VOUS LA VALLEE DE CROS ?

Voici la suite du jeu qui s'adresse en priorité aux "anciens" du village, à ceux qui sont la mémoire du petit patrimoine, mais aussi aux curieux, aux randonneurs qui se baladent et furètent sur le territoire immense de la vallée de Cros...

Pour l'édition précédente, bravo à Patrick Aigoïn qui a su trouver où se nichait la capitelle (la seule à notre connaissance sur la commune de Cros). Elle est située dans la vallée du Vidourle, plus précisément sur le territoire de St Roman de Codières, au-dessus des Claparèdes, au-dessus de la maison abandonnée du Déves. Mais les origines et la fonction de ce bâtiment semblent toujours incertaines.

Aujourd'hui qui saura localiser ce moulin dans la vallée de Cros ?

Il est tellement abandonné et envahi par la végétation qu'il passe inaperçu. Il est situé dans un endroit difficilement accessible et improbable. C'est peut-être pour ces raisons qu'il conserve encore en place ses deux meules horizontales. Meules qui souvent ont disparu des moulins abandonnés.

Deux photos pour aider : sur la première on distingue bien en arrière-plan la base du bâtiment, la seconde est un gros plan de la meule presque disparue sous la mousse.

Transmettez vos réponses à la rédaction du Crousén (par mail ou autrement). Le gagnant (ou les gagnants) auront droit de nous renseigner un peu plus sur les origines de ce moulin, ce qu'il moulait, pour qui et quand...

A tous ceux qui joueront, gagnants ou perdants, bien sûr nous répondrons.



MANIFESTATIONS A VENIR

- Samedi 6 Mai à 20h30 Musika Cros organise un concert de flamenco dans l'église de Cros exécuté par le jeune guitariste Maël Goldwater. Réservation obligatoire au 06 78 52 45 10.
- Le Maire et le Conseil Municipal invitent l'ensemble des Crousennes et des Crousens à venir commémorer le 8 Mai 1945 qui se déroulera le lundi 8 mai 2017 à 11h30. Le verre de l'amitié sera offert après la cérémonie.
- Vendredi 19 mai à 20h30 salle polyvalente de la Mairie, projection du film de Yann Richet Nouveau Monde suivi d'un débat en présence du réalisateur. Entrée libre.
- Vendredi 9 juin à 21h cour de la mairie, Total Festum accueille Laurent Cavalié et son spectacle "Soli Solet" accordéoniste et chanteur solo.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Dorénavant les demandes de carte d'identité suivent la même procédure que pour les passeports. La commune de Saint Hippolyte du Fort assure le service de prise en charge par la station d'enregistrement. Cependant, il apparaît nécessaire aujourd'hui de vous rappeler une règle de base.

Il est important qu'une information concernant les pièces à fournir pour constituer les dossiers soit donnée par la mairie de Cros aux personnes intéressées conformément aux documents qui leur seront remis (Cerfa et pièces à fournir).

Les personnes doivent ensuite téléphoner au 04 66 77 22 24 pour prendre rendez-vous avec le service en charge à la mairie de Saint Hippolyte du Fort pour finaliser la demande de carte d'identité.

INTERNET : adresses de messagerie et site communal

communecros@wanadoo.fr pour contacter la Mairie par courriel mais aussi pour recevoir par mail **lou Crousén** en version dématérialisée

elus-de-cros@orange.fr pour communiquer à tout moment aux conseillers municipaux une information nécessitant une réaction rapide

cros-cevennes.fr site de la commune pour vous informer et trouver des renseignements sur la vie à Cros



Ouverture de la mairie : Lundi de 14h à 18h et jeudi de 15h à 19h

Tel. : 04 66 77 24 70 Fax : 09 64 00 21 88